



# INFORMATION PRELEVEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

publié le 07/04/2016

## Demi-pension et internat

---

Pour information, le prélèvement automatique mensuel des frais de restauration et d'hébergement pour le trimestre AVRIL/JUIN 2016 s'effectuera entre le 5 et le 7 des mois de MAI, JUIN et JUILLET.

Les sommes prélevées suivant le forfait choisi seront les suivantes :

Demi-pension 4 jours : 49 €

Demi-pension 5 jours : 56 €

Internat 4 jours : 146 €

Internat 5 jours : 154 €

Le prélèvement trimestriel d'ajustement se fera sur le prélèvement de JUILLET.

---



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**